



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
12 janvier 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

### Compte rendu analytique de la 19<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 3 novembre 2014, à 15 heures

*Président* : M. Bhattarai ..... (Népal)

## Sommaire

Point 53 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

---


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-63824X (F)



Merci de recycler 



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 53 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales (A/69/325)**

1. **M. Feltman** (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques), introduisant le rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales (A/69/325), dit que le Département des affaires politiques apprécie l'engagement de la Quatrième Commission sur la question des missions politiques spéciales, car cela contribuera à renforcer ces missions et les initiatives globales de l'Organisation visant à promouvoir la paix et la sécurité. L'ONU fait actuellement face à de multiples menaces et défis, y compris des conflits prolongés, des troubles politiques violents, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la prolifération des armes, qui mettent à l'épreuve la capacité d'intervention collective. Les missions politiques spéciales jouent un rôle crucial dans la prévention et le règlement des conflits et aident les États Membres à réaliser les transitions et à gérer les processus de consolidation de la paix.

2. Le rapport du Secrétaire général tire parti du premier rapport sur la question (A/68/233) et tient compte de la contribution des Représentants spéciaux du Secrétaire général et d'autres personnels sur le terrain. Il traduit de ce fait les questions de politique générale cruciales qui affectent la capacité des missions à s'acquitter de leurs mandats. Tous les types de missions politiques spéciales interviennent dans des environnements de sécurité de plus en plus instables et, en 2014, deux évacuations ont eu lieu dans deux missions. Un menu d'options a été élaboré pour faire face aux défis de sécurité croissants. Ce menu comprend la coopération accrue avec les gouvernements hôtes, le déploiement des agents des Nations Unies responsables de la sécurité, la coopération avec les opérations militaires internationales ou régionales existantes et le déploiement des groupes de garde. L'intervention dans des environnements moins hospitaliers a des implications de vaste portée pour l'Organisation dans son ensemble : entraves à sa capacité à s'acquitter des mandats du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale, accroissement des coûts opérationnels, diminution de la capacité à interagir avec les parties prenantes nationales et effets sur le moral du personnel. En dépit des difficultés et des dangers, les

membres du personnel des Nations Unies restent attachés aux mandats de leurs missions et assurer leur protection et améliorer leur aptitude à faire leur travail sont un devoir collectif pour lequel l'appui des États Membres est crucial.

3. De solides partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales sont également indispensables parce que la proximité de ces organisations avec la situation sur le terrain et leurs solides réseaux avec des parties prenantes nationales et les pays voisins leur donnent la légitimité et l'influence nécessaires pour prévenir ou régler les conflits et accompagner la transition politique. L'orientation régionale des missions politiques spéciales s'est renforcée au cours des dernières années : des envoyés dotés de mandats régionaux ont été nommés pour le Sahel et la région des Grands Lacs; les bureaux régionaux de l'Organisation en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Asie centrale ont renforcé leur coopération avec des interlocuteurs régionaux; et des missions spécifiques aux pays collaborent avec des organisations régionales en vue de mettre en œuvre des mandats multidimensionnels complexes.

4. Étant donné que la diversité géographique et la participation des femmes aux missions politiques spéciales sont essentielles pour leur réussite, des efforts ont été consentis pour augmenter le nombre de femmes et de participants de différentes régions aux activités de formation.

5. Le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix nouvellement mis en place aidera à analyser le nouveau paysage de la paix et de la sécurité et recommandera des moyens pratiques de renforcement des missions, en consultation avec les États Membres et d'autres parties prenantes. Au nombre des questions cruciales que doit examiner le Groupe figurent la complexité accrue des mandats des missions et les implications pour leur flexibilité et leurs ressources, l'amélioration de la sécurité du personnel et l'exécution des mandats dans des environnements instables, et les ressources et les exigences en matière de gestion des missions politiques spéciales.

6. Les questions de responsabilité et de transparence, qui sont d'une grande importance pour les États Membres, telles qu'elles sont présentées dans la résolution 68/85 de l'Assemblée générale, font l'objet d'un engagement essentiel de la part du

Secrétaire général et du Département des affaires politiques. Cet engagement se reflète dans les rapports du Département aux Quatrième et Cinquième Commissions, son interaction avec les États Membres et les organes directeurs, ainsi que ses rapports de mission au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Son Département continuera d'œuvrer en faveur de l'instauration d'un dialogue régulier, interactif et ouvert avec les États Membres sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales et il a pris des mesures pour répondre à la demande, présentée lors du premier de ce type de dialogue tenu en mars 2014, concernant de nouvelles consultations sur la définition des points de l'ordre du jour des dialogues interactifs.

7. Il rend hommage à la mémoire de Margaret Vogt, ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, qui a joué un rôle de premier plan dans les efforts visant à consolider les missions politiques spéciales.

8. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) veut savoir si le Département des affaires politiques a envisagé de fusionner les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix.

9. **M. Feltman** (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques) répond que bien que les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix soient des outils politiques pour la promotion de la stabilité dans les pays sortant de conflits et cherchant à bâtir un avenir viable, elles opèrent dans des situations différentes. Le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix examinera le contexte global dans lequel les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix sont déployées et formulera des recommandations. Son Département apprécierait également les vues des États Membres sur ces questions, dont décideront en fin de compte l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

10. **M. Alday González** (Mexique) veut savoir dans quelle mesure il est important pour le Département des affaires politiques d'avoir un compte distinct pour le financement des missions politiques spéciales.

11. **M. Feltman** (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques) dit qu'il revient aux États Membres de déterminer le financement des mécanismes de soutien pour les missions politiques spéciales. Le rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions

politiques spéciales (A/66/340), qui a fait l'objet d'un échange de vues par la Cinquième Commission en 2011, recensait les solutions de rechange possibles pour remédier aux lacunes des mécanismes actuels de financement des missions politiques spéciales. Son Département voudrait avoir la flexibilité et le soutien nécessaires pour rendre les missions politiques spéciales aussi efficaces que possible dans un environnement instable.

12. **M. Laassel** (Maroc), intervenant au nom du Mouvement des pays non alignés, dit que le Mouvement est déterminé à soutenir toutes les initiatives visant à garantir l'efficacité des missions politiques spéciales. Le Mouvement attache une grande importance à la réalisation d'un consensus entre les États Membres concernant l'élaboration des politiques liées à ces missions, pour faire en sorte que seules soient mises en œuvre les idées et les approches adoptées collectivement par les États Membres. Les organismes compétents de l'ONU doivent élaborer des mandats clairs et réalisables qui sont fondés sur des évaluations objectives et ne manquent pas de base politique ou de ressources suffisantes. Une planification intégrée et des approches cohérentes sont nécessaires pour lier la formulation des politiques et la mise en œuvre sur le terrain.

13. Le Mouvement souligne la nécessité de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les États et rappelle le rôle primordial des Nations Unies et les rôles respectifs de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité, tout en réaffirmant les principes d'impartialité, de consentement des parties, d'appropriation nationale et de responsabilité nationale. Il souligne également le rôle de l'Assemblée générale en matière d'examen des questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales.

14. Le prochain rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales doit également rendre compte des efforts déployés en vue de garantir la transparence, l'expertise et l'efficacité dans les missions, ainsi que la responsabilité et la représentation géographique équilibrée. Les dialogues réguliers, interactifs et ouverts doivent continuer d'être tenus sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales et le Secrétariat doit contacter les États Membres de manière opportune pour assurer une

participation significative à ces dialogues. Tout en prenant note de l'augmentation exponentielle des besoins financiers et de la complexité des missions politiques spéciales au cours des dix dernières années, le Mouvement reconnaît leurs caractéristiques uniques en termes d'établissement et de financement, dans la mesure où elles ne suivent pas le cycle du budget ordinaire, bien qu'elles soient financées par celui-ci. Afin d'améliorer l'efficacité et la transparence du processus budgétaire, le Mouvement préconise le financement des missions politiques spéciales suivant les mêmes critères, méthodes et mécanismes que ceux qui sont utilisés pour financer les opérations de maintien de la paix, notamment la mise en place d'un nouveau compte distinct pour ces missions.

15. **M. Sinhaseni** (Thaïlande), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), déclare que l'Association souligne l'importance de la transparence et de la responsabilité pour la légitimité et la crédibilité des missions politiques spéciales, car les principales décisions concernant ces missions sont prises par un nombre limité d'États Membres qui connaissent le processus. Le rapport du Secrétaire général contient certes une récapitulation utile des principaux développements, mais il fournit des informations insuffisantes sur les efforts déployés en vue de garantir la transparence, la responsabilité et la représentation géographique, comme le demande la résolution 68/85 de l'Assemblée générale. Ces informations restent indispensables pour permettre aux États Membres de renforcer leur contribution aux missions politiques spéciales.

16. L'ANASE salue l'achèvement en mars 2014 du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (UNIPSIL), qui montre que les missions politiques spéciales sont un outil efficace de consolidation de la paix, mais note que le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) a été intégrée dans la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) en raison de l'aggravation de la situation sécuritaire. Ces cas montrent que les conditions locales peuvent être fluides et doivent être dûment prises en compte et qu'il faudrait examiner régulièrement l'état d'avancement de la mission, en consultation avec le pays hôte, pour s'assurer que les mandats demeurent réalisables.

17. L'Association salue la tenue, conformément à la résolution 68/85 de l'Assemblée générale, du premier dialogue interactif sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales. Une interaction étroite entre les États Membres et le Département des affaires politiques est importante pour améliorer la transparence et la responsabilité des missions. À cette fin, le Département est encouragé à prendre contact avec les États Membres en temps opportun avant la tenue de ces dialogues. Les femmes apportent une contribution inestimable à la prévention et au règlement des conflits, et l'ANASE se félicite de l'attachement des Nations Unies à l'égalité des sexes dans les missions, plus particulièrement aux postes de cadres supérieurs, et elle encourage l'inclusion des femmes à tous les stades des processus de paix. Les pays hôtes doivent s'approprier les processus de paix et avoir la capacité nécessaire pour maintenir la paix ; leur participation aux missions dès le départ est donc essentielle. Le renforcement de la capacité nationale, en tenant compte des contextes et des besoins locaux doit constituer un mandat essentiel des missions.

18. La coopération entre les partenaires régionaux est souvent cruciale pour la réussite des missions, en particulier lorsqu'une large riposte régionale est nécessaire pour faire face aux causes profondes d'un conflit. Un partenariat stratégique entre les missions politiques spéciales et le système des Nations Unies au sens large est également nécessaire; la coopération efficace entre les missions et avec le Siège et les équipes de pays permettra que les Nations Unies soient unies dans l'action pour réaliser la paix, promouvoir les droits de l'homme et mettre en place les bases du développement.

19. **M. Vrailas** (Observateur pour l'Union européenne), s'exprimant également au nom des pays candidats (Albanie, Monténégro, Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine), du pays du Processus de stabilisation et d'association (Bosnie-Herzégovine) et, en outre, de la République de Moldova et de l'Ukraine, déclare que la communauté internationale fait face à des crises de plus en plus complexes. Les efforts déployés de longue date pour consolider la stabilité et bâtir des États justes et efficaces se heurtent souvent à des situations instables. Les missions politiques spéciales doivent rester un instrument souple pour la prévention des conflits, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix. Il est important d'identifier et de relever les nouveaux

défis, et l'Union européenne se félicite de ce fait de l'annonce opportune par le Secrétaire général de l'examen qui sera effectué sur les opérations de paix, y compris les missions politiques spéciales.

20. La prévention et le règlement efficaces des conflits passent par une approche ouverte et la participation égale et pleine des femmes aux processus de paix doit être garantie, notamment par le biais de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions connexes. L'Union européenne reconnaît l'importance d'une approche systémique, souple et spécifique au contexte. En mai 2014, le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne a convenu d'une approche globale en matière de conflit et de crise qui met l'accent sur la prévention des conflits. Comme le note le rapport du Secrétaire général, les organisations régionales et sous-régionales revêtent une importance capitale pour la réussite des missions politiques spéciales. L'Union européenne appuie activement les actions de l'ONU et des organisations régionales visant à renforcer la coopération et elle reste un partenaire engagé dans des domaines allant du renforcement des capacités de prévention des conflits aux partenariats à long terme sur le développement, la coopération économique et le commerce.

21. **M. Alday González** (Mexique) dit que les missions politiques spéciales représentent les principaux instruments des Nations Unies pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Son pays se félicite de ce fait de la décision du Secrétaire général de mettre en place le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix, avec lequel sa délégation coopérera. Le Groupe doit identifier clairement le décalage entre les attentes sans cesse changeantes et les difficultés rencontrées par les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales. Le Groupe doit aussi formuler des recommandations précises qui permettraient aux États Membres de fournir les ressources politiques, logistiques et financières dont ces missions ont besoin pour réagir de manière ponctuelle et efficace, et devrait collaborer avec le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et les départements compétents du Secrétariat.

22. Les missions politiques spéciales ont augmenté plus rapidement que toute autre activité financée sur le budget ordinaire, ce qui se traduit par un transfert clair des coûts de maintien de la paix au budget ordinaire

des Nations Unies. Étant donné l'accroissement du nombre et de la complexité de ces missions, il est important réfléchir sur le double emploi des efforts et des ressources, comme le déploiement simultané d'une opération de maintien de la paix et d'une mission politique spéciale dans le même pays. Bien que les situations sur le terrain nécessitent souvent une prise de décision rapide, sa délégation craint que la transparence et la responsabilité ne soient parfois sacrifiées dans le souci de réagir rapidement. Le système des Nations Unies pourrait répondre aux besoins de paix et de sécurité internationales tout en intervenant de manière ordonnée, transparente et responsable. Sa délégation continuera d'œuvrer à cette fin avec les grandes commissions pertinentes.

23. Certes l'Organisation doit sans doute adapter ses réactions pour faire face aux nouveaux types de crises et de défis, mais les justifications de ces approches ne sont pas toujours convaincantes. Dans certaines missions politiques spéciales, les groupes de garde semblent remplir des fonctions de maintien de la paix, et il est parfois difficile de distinguer leurs mandats des mandats de maintien de la paix. Sa délégation exhorte le Secrétaire général à préciser les critères et les paramètres utilisés pour déterminer le moment et l'endroit où les groupes de garde sont déployés et leurs modalités logistiques, juridiques et politiques.

24. Le Mexique est convaincu que la transparence et la responsabilité ne peuvent que servir à renforcer la compréhension et la participation active des États dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Il a en conséquence collaboré avec la délégation de la Finlande en vue de faciliter un projet de résolution sur les missions politiques spéciales et il espère qu'il sera adopté par consensus.

25. Des informations plus complètes, claires et détaillées sont nécessaires concernant l'établissement et la définition des mandats et sur les critères et règles régissant les missions politiques spéciales et les transitions entre ces missions, les opérations de maintien de la paix et les équipes de pays. Le dialogue interactif régulier sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales est important, et il est regrettable qu'un deuxième dialogue n'ait pas eu lieu au cours de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

26. **M. Sauer** (Finlande) dit que le rapport du Secrétaire général souligne que les missions politiques

spéciales représentent un mécanisme de base pour la prévention des conflits, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix et met l'accent sur les questions de politique et les défis qui entravent l'exécution des mandats et doivent faire l'objet de nouveaux échanges de vues. Sa délégation se félicite des informations communiquées dans le rapport concernant les efforts déployés par le Département des affaires politiques pour consolider la capacité de médiation. Étant donné que les missions politiques spéciales ne sont pas des événements permanents, des mécanismes de déploiement et de soutien sont nécessaires. Les missions politiques spéciales évoluent parfois pour devenir des équipes de pays ou des opérations de maintien de la paix une fois que leurs mandats ont été exécutés ; cela pose inévitablement la question de savoir dans quelle mesure elles ont été efficaces et si elles ont été conçues et pourvues de ressources de manière adéquate et réaliste.

27. Sa délégation attend avec intérêt de nouveaux dialogues interactifs avec le Secrétaire général et l'ensemble des membres sur l'utilisation efficace des missions politiques spéciales. Les futurs rapports du Secrétaire général sur la question devraient inclure des propositions concrètes sur les mesures à prendre pour relever les défis et sur le rôle des États Membres en appui aux missions politiques spéciales.

28. Les mandats de plus en plus larges et les environnements de plus en plus difficiles des missions politiques spéciales doivent faire l'objet d'une analyse approfondie. Des limites devraient être imposées à l'étendue des missions politiques basées sur le terrain, pour garantir leur efficacité. La mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OPCW) et des Nations Unies visant à éliminer le programme des armes chimiques de la République arabe syrienne représente cependant un excellent exemple de la manière dont les missions politiques spéciales pourraient servir à répondre avec créativité aux nouveaux défis. Les missions politiques spéciales ont des synergies avec les opérations de maintien de la paix, qui seront examinées en 2015. Sa délégation appuie ces processus et estime qu'ils doivent être pris en compte dans le projet de résolution annuelle de la Quatrième Commission sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales.

29. Les missions politiques spéciales jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Les femmes jouent un

rôle important dans la prévention et le règlement des conflits et devraient bénéficier d'une participation égale et effective à tous les niveaux et stades et à tous les aspects du règlement pacifique des différends, car il ne saurait y avoir de solutions durables sans l'implication de ces 50 % de la population. Cette réalité doit également être prise en compte dans le projet de résolution. La Finlande souhaite optimiser l'efficacité des missions politiques spéciales au profit de tous les pays hôtes, de leurs régions et de la paix et de la sécurité mondiales, ce qui, à son tour, réduirait les dépenses et les souffrances humaines. La Finlande est fière de faciliter, conjointement avec le Mexique, le projet de résolution annuelle sur l'examen des missions politiques spéciales.

30. **M. Forés Rodríguez** (Cuba) dit que les missions politiques spéciales doivent être régies par des politiques qui ont été conçues conjointement par les États Membres et adoptées par le biais d'un processus démocratique à l'Assemblée générale, laquelle devrait ainsi jouer un rôle décisif dans leur approbation, leur mise en œuvre et leur suivi. Ces missions devraient être guidées par les mêmes principes de base que les opérations de maintien de la paix, notamment le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Les mandats devraient être clairs, réalisables et réalistes et fondés sur les décisions intergouvernementales, et il faudrait leur fournir le soutien logistique et financier nécessaire, pour éviter la stagnation ou la prolongation indue et maintenir la crédibilité des missions et des Nations Unies.

31. Afin d'éviter que les nouvelles missions n'aient des répercussions défavorables sur le budget ordinaire des Nations Unies, il devrait y avoir au sein de l'Assemblée générale un débat transparent et démocratique en vue de déterminer un mécanisme financier différencié. Le Mouvement des pays non alignés a proposé l'utilisation des mêmes critères, méthodes et mécanismes utilisés pour le financement des opérations de maintien de la paix, notamment l'établissement d'un compte distinct pour les missions politiques. Une analyse permanente, approfondie et systématique des questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, avec la participation de tous les États Membres, permettrait d'adapter les missions aux réalités en évolution. Enfin, le Secrétaire général devrait présenter un rapport

annuel sur les questions intéressant les missions politiques spéciales, en vue d'assurer la transparence et la responsabilité.

32. **M<sup>me</sup> Bolaños Pérez** (Guatemala) estime qu'étant donné qu'il est important d'éliminer le déficit d'information sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, le rapport annuel du Secrétaire général sur le sujet est indispensable pour garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité des missions. Le consensus entre les États Membres est nécessaire sur ces questions et les idées et les approches adoptées doivent être effectivement mises en œuvre. Sa délégation se félicite de la mise en place du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix et espère que ses recommandations prendront en compte les spécificités des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Les missions doivent avoir des mandats clairs et réalisables qui soient fondés sur une évaluation objective de la situation sur le terrain et il ne faudrait pas leur assigner des tâches qui manquent de base politique ou de ressources suffisantes ou qui ne sont pas réalisables dans la pratique. Leurs mandats doivent être soumis à des règles et des procédures claires, au stade de l'élaboration comme à celui de la mise en œuvre. Les missions politiques spéciales exigent de la souplesse et une réaction rapide, mais ont aussi des limites et des coûts. Pour cette raison, la décision de les déployer au lieu d'utiliser d'autres outils doit être guidée par des considérations objectives concernant la situation sur le terrain.

33. Étant donné la complexité et le nombre croissants des missions politiques spéciales, l'Assemblée générale doit jouer un rôle essentiel dans les échanges de vues sur les politiques générales qui les régissent. Les informations nécessaires devraient de ce fait figurer dans les rapports du Secrétaire général. Sa délégation note avec préoccupation que dans le deuxième rapport ne figuraient pas d'informations sur des questions fondamentales comme la transparence et la responsabilité. De plus, en une période de progrès comme de défis, un seul dialogue interactif a eu lieu sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales.

34. La structure du budget ordinaire a changé considérablement au cours des dix dernières années, de sorte qu'une proportion de 25 % est affectée aux missions politiques spéciales. Il devrait de ce fait y

avoir trois catégories de budget (ordinaire, maintien de la paix et missions politiques spéciales) et chaque catégorie devrait avoir sa propre échelle d'évaluations, afin d'améliorer l'efficacité et la transparence du processus budgétaire et la viabilité des contributions des États Membres. Sa délégation espère que les futurs dialogues interactifs instaureront la confiance entre les États Membres et le Département des affaires politiques.

35. **M. de Aguiar Patriota** (Brésil) dit que les missions politiques spéciales comportent des tâches qui sont au centre du mandat de l'Organisation. Bien que l'ONU mène actuellement 38 missions politiques spéciales, seules quelques-unes d'entre elles ont été créées par l'Assemblée générale. En raison de leur complexité croissante, les missions ont de plus en plus des caractéristiques semblables aux opérations de maintien de la paix. De ce fait, il est indispensable de procéder à un échange de vues approfondi sur leur nature et leurs liens avec le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Une distinction précise entre les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales renforcera la transparence et permettra de relever les défis opérationnels.

36. Il est nécessaire de corriger de toute urgence une incohérence dans la conception institutionnelle des missions politiques spéciales, car si la vaste majorité de ces missions ont été établies et ordonnées par le Conseil de sécurité, elles sont toutes financées sur le budget ordinaire de l'Organisation. Cela met en évidence le déséquilibre entre la prise de décision par un petit nombre et la dilution des coûts entre un grand nombre. Le financement des missions politiques spéciales représente plus de 20 % du budget ordinaire et constitue la distorsion la plus importante du processus budgétaire, entravant la capacité de l'Organisation à exécuter des mandats dans d'autres domaines. L'expansion budgétaire des missions politiques spéciales a entravé le processus de prise de décision concernant le budget ordinaire, étant donné en particulier la politique de croissance zéro favorisée par certains États Membres.

37. Le Brésil soutient sans réserve la proposition présentée en 2011 par le Secrétariat et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les mesures visant à améliorer les modalités de financement, notamment la mise en place d'un compte spécial pour ces missions. La responsabilité spéciale des membres permanents du

Conseil de sécurité doit être gardée à l'esprit concernant le financement des opérations de paix et de sécurité, notamment les missions politiques spéciales. Sa délégation se félicite de la création du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix et de la nomination d'un ressortissant brésilien en tant qu'un de ses membres. Les missions politiques spéciales représentent un outil important pour la prévention des conflits et leurs résultats sur le terrain devraient être améliorés. Le renforcement de l'efficacité des missions doit aller de pair avec l'amélioration de l'équité dans leur conception institutionnelle, une préoccupation qui doit être prise en compte dans le prochain rapport du Secrétaire général sur les missions politiques spéciales.

38. **M. Percaya** (Indonésie) dit que, dans la vaste majorité des situations dans lesquelles le personnel des Nations Unies est déployé, les accords de paix sont soit chancelants soit absents. Étant donné que les menaces à la sécurité s'aggravent, il faut impérativement réévaluer le système en vue de garantir que le cadre des missions politiques spéciales vise effectivement à répondre à des demandes nouvelles et multidimensionnelles. En plus d'un appui solide et régulier et des ressources financières et logistiques, les missions politiques spéciales doivent avoir une composition qui reflète la répartition géographique et l'équilibre entre les sexes, qui soit appropriée pour les tâches à exécuter et qui utilise les entités régionales et sous-régionales pertinentes. Certes le rapport du Secrétaire général présente les principaux développements et les défis de politique générale, mais il aurait été utile d'avoir un tableau complet de tous les aspects et des questions de politique générale, notamment plus d'informations sur la transparence, la responsabilité et la représentation géographique, comme l'exige la résolution 68/85 de l'Assemblée générale. Le rapport aurait dû comporter également des informations et des chiffres sur la composition du personnel du Siège et des bureaux extérieurs ainsi que des détails sur les mesures que l'on pourrait prendre pour réaliser l'équilibre géographique et la représentation égale des deux sexes. Il faudrait renforcer la participation de l'expertise civile du Sud, notamment des pays qui ont l'expérience en matière de consolidation de la paix après les conflits et de transition démocratique.

39. L'Indonésie est un défenseur passionné du dialogue et de la diplomatie parce qu'elle a tiré parti du

règlement de différends. L'Organisation devrait collaborer plus étroitement avec l'ANASE dans le cadre du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, compte tenu de l'expérience de cette dernière en matière de règlement de problèmes inter-États et intra-États. Dans la mesure où même les missions politiques spéciales les mieux équipées peuvent échouer si elles ne bénéficient pas de l'appui politique régional et international, sa délégation souligne l'importance du dialogue régulier, interactif et ouvert entre les États Membres et le Secrétariat. La Quatrième Commission joue un rôle essentiel dans l'examen des missions politiques spéciales et la formulation des recommandations y afférentes.

40. Des mandats clairs et réalisables sont indispensables pour améliorer les résultats des missions politiques spéciales et renforcer la transparence, la responsabilité et l'engagement partagé. Parallèlement aux stratégies de désengagement, il faudrait renforcer la prise en main du programme par le pays grâce à une meilleure préparation des autorités nationales pour les responsabilités de la phase de l'équipe pays car, comme le note le Secrétaire général, le rôle des missions politiques spéciales est en fin de compte un rôle d'appui. Étant donné l'accroissement des besoins financiers des missions politiques spéciales, les rapports sur leurs modalités de financement et leurs dispositions administratives devraient être soumis à la Cinquième Commission et, le cas échéant, à la Quatrième Commission. Sa délégation encourage un échange plus systématique des pratiques optimales entre les différentes parties prenantes et se tient prête à apporter son appui afin de renforcer la capacité des missions politiques spéciales à mettre en œuvre des mandats complexes.

41. **M. Ghirani** (Libye) dit que le rapport du Secrétaire général ne laisse aucun doute sur le fait que les missions politiques spéciales représentent l'un des principaux outils des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales en recourant à la médiation et aux bons offices pour empêcher les conflits de survenir à nouveau et établir une paix durable. Certes les missions politiques spéciales ont des mandats multidimensionnels qui varient en fonction du conflit concerné, mais leur objectif global consiste à prévenir les conflits et à renforcer la capacité des États à consolider la paix tout en appuyant les décisions nationales et la prise en main du programme par le pays. Les organismes, fonds et



programmes des Nations Unies devraient coopérer afin de relier la sécurité aux activités socioéconomiques qui renforceront la capacité des États à assumer leurs principales fonctions, notamment la protection des intérêts de leurs citoyens. Les mandats des missions politiques spéciales devraient être clairement définis, de même que leurs liens avec les missions de maintien de la paix et de consolidation de la paix.

42. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (UNSMIL) a été mise en place pour appuyer la transition dans le pays et l'aspiration du peuple libyen à l'édification d'un État démocratique fondé sur la primauté du droit. La Mission a fourni des conseils utiles et de l'assistance technique dans des domaines comme la justice transitionnelle et des sessions de formation ont été organisées dans des domaines comme la réforme du secteur judiciaire et sécuritaire, la réintégration des rebelles et l'élimination des restes de guerre non explosés. De même, l'UNSMIL contribue actuellement à renforcer la primauté du droit, établir la démocratie et limiter la prolifération des armes.

43. **M. Sollberger** (Suisse) dit qu'une collaboration plus étroite est nécessaire entre les parties prenantes dans les missions politiques spéciales. La demande par la résolution 68/85 de l'Assemblée générale d'un dialogue régulier, interactif et ouvert sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales a donné lieu à un dialogue interactif utile en mars 2014. De nouveaux dialogues plus en profondeur devraient avoir lieu entre les parties prenantes. Sa délégation souhaite connaître les difficultés auxquelles se heurtent les missions politiques spéciales, les mesures que l'on pourrait prendre pour leur permettre de surmonter ces difficultés et comment les États Membres pourraient aider. La résolution 68/85 encourage également les échanges continus d'informations entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat, conformément à la détermination du Conseil de sécurité d'améliorer la transparence, comme l'a exprimé une note de son Président (S/2013/515).

44. Le financement et l'appui des missions politiques spéciales doivent être améliorés de toute urgence, car les dispositions actuelles limitent le potentiel, les résultats et l'efficacité de ces missions. Les questions administratives et budgétaires relèvent de la compétence de la Cinquième Commission, mais ces questions ne peuvent pas être traitées indépendamment des questions de politique. Sa délégation se félicite de

l'examen prévu des opérations de paix, qui offrira l'occasion de réfléchir sur l'accroissement du nombre, de la complexité et de l'importance des missions politiques spéciales en tant qu'un complément du maintien de la paix, sur les moyens de garantir la satisfaction de leurs besoins et sur la transition vers les équipes de pays et les activités de développement. L'examen de l'architecture de consolidation de la paix qui sera effectué en 2015 permettra aux États Membres de mieux comprendre comment l'ONU intervient dans des situations post-conflit.

45. **M. Ishikawa** (Japon) dit que les missions politiques spéciales ont augmenté en nombre et en taille, et la complexité de leurs mandats s'est accrue. Elles sont devenues, avec les opérations de maintien de la paix, un instrument phare pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les missions sont devenues des opérations multidimensionnelles combinant des tâches politiques avec des mandats de plus vaste portée intégrant les droits de l'homme, la primauté du droit et la violence sexuelle dans les conflits, ce qui rend moins nette la démarcation entre les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix. Il faudrait clarifier la corrélation et les transitions entre les missions politiques spéciales multidimensionnelles basées sur le terrain et les opérations de maintien de la paix. De même, il faudrait configurer convenablement les outils disponibles pour répondre aux demandes dans le domaine de la paix et de la sécurité, notamment les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales, les équipes de pays et l'appui régional et bilatéral, en tenant compte des atouts et des lacunes de chacun de ces outils et de la situation sur le terrain. Les outils devraient aussi être adaptés à l'évolution des situations, dans la perspective du meilleur usage possible des ressources financières et humaines limitées. À cette fin, davantage de collaboration est de mise entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et l'Assemblée générale. Le Japon se félicite de la mise en place du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix, qui devrait envisager les voies et moyens de renforcer cette collaboration.

46. Étant donné que de nombreuses décisions sur les missions politiques spéciales sont prises à l'interne par le Conseil de sécurité, leur justification n'est pas toujours très claire pour les États Membres ne faisant pas partie du Conseil. Un processus plus transparent de prise de décision est indispensable pour mobiliser

l'appui de tous les États Membres, et les discussions futures doivent présenter une image plus précise à cet égard. Le Conseil de sécurité est chargé d'autoriser la mise en place des missions politiques spéciales et de définir leurs mandats et il devrait de ce fait rendre compte plus en détail du mandat et de l'opération de chaque mission ainsi que de son calendrier d'activités, notamment la réduction des effectifs, la fusion et la clôture.

47. La Commission de maintien de la paix a été mise en place pour accompagner les pays sortant d'un conflit dans leur reconstruction et leur développement durable. Elle s'est engagée dans des processus de transition nationale dans un certain nombre de pays par la sensibilisation, l'accompagnement, la mobilisation des ressources et les partenariats. Le Japon, en tant que Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience de la Commission, a dirigé les discussions sur la manière dont la Commission pourrait le mieux aider les pays qui cessent de bénéficier des missions mandatées par les Nations Unies, et espère que ce processus contribuera à renforcer le rôle de la Commission à l'appui des missions politiques spéciales.

48. **M. Singh** (Inde) dit qu'il est important de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États où les missions politiques spéciales interviennent et de respecter les principes d'impartialité, de consentement des parties, de prise en main du programme par le pays et de responsabilité nationale. Étant donné l'importance de mandats clairs, il devrait y avoir davantage de consultation avec les États Membres sur l'élaboration des politiques relatives aux missions politiques spéciales, afin de limiter la possibilité de décalage entre les mandats et les réalités politiques sur le terrain. La communication entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétariat devrait être libre de toute entrave, ne devrait pas être de nature superficielle et devrait faire intervenir les États Membres de manière concrète. L'élaboration des politiques pour les missions politiques spéciales est actuellement un processus opaque. La Quatrième Commission devrait concevoir un processus plus participatif impliquant les États Membres, plutôt que de laisser que l'élaboration des politiques continue de relever de la compétence exclusive du Conseil de sécurité et du Secrétariat. Il faudrait faire attention en étendant les missions politiques spéciales à des domaines relevant de la

compétence des organes conventionnels ou d'autres institutions de l'ONU.

49. Sa délégation espère que le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix aura des consultations de fond avec les pays fournissant des contingents. Le Département des affaires politiques devrait organiser davantage d'exposés interactifs présentés par les chefs des missions politiques spéciales, afin que les États Membres puissent poser des questions et faire des suggestions. Étant donné que le financement des missions politiques spéciales ne suit pas le cycle du budget ordinaire, sa délégation souhaiterait que ces missions soient financées suivant les mêmes critères, méthodes et mécanismes que les opérations de maintien de la paix. De telles dispositions amélioreraient le processus budgétaire. Les missions politiques spéciales devraient opérer dans le cadre de leurs mandats et une procédure équitable doit être respectée si ces mandats doivent être élargis ou modifiés.

50. **M<sup>me</sup> Carayanides** (Australie) estime que les missions politiques spéciales jouent un rôle vital dans la prévention des conflits, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix et représentent une pièce maîtresse de l'architecture de la paix et de la sécurité des Nations Unies. Rien que l'année dernière ont été mis en place le Groupe d'experts sur le Yémen, le Groupe d'experts sur la République centrafricaine et la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'ONU pour éliminer le programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. Les missions politiques spéciales aident les pays dans des domaines allant de l'assistance électorale à la réforme du secteur de la sécurité au suivi des régimes de sanctions qui empêchent la circulation illicite d'armes ou l'exploitation illégale des ressources naturelles. Elles jouent également un rôle dans la promotion des programmes d'action sur les femmes, la paix et la sécurité. Sa délégation se félicite de la nomination par le Secrétaire général de médiatrices de haut niveau et souligne le rôle de premier plan des missions politiques spéciales dans la promotion de la participation des femmes à la prévention des conflits et au rétablissement de la paix.

51. Sa délégation salue les prochains examens opportuns des opérations de paix et de l'architecture de consolidation de la paix et se réjouit à la perspective de collaborer avec le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix. Le leadership des missions

politiques spéciales est essentiel, car les chefs de mission sont en partie chargés de traduire des mandats ambitieux en opérations pratiques. Tous les États Membres devraient de ce fait fournir un soutien politique et autre et s'associer aux efforts déployés par les Représentants spéciaux et les Envoyés spéciaux du Secrétaire général.

52. Les missions politiques spéciales jouent un rôle central dans les initiatives visant à mettre davantage l'accent sur les outils de prévention des conflits et de médiation. Il faudrait de ce fait régler en priorité les problèmes pratiques et financiers qui entravent l'exécution de leurs mandats, comme le précise le rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales (A/66/340). Pour que les missions conservent leur flexibilité et leur utilité, il faudrait leur donner l'accès aux structures de soutien nécessaires, notamment le Fonds de réserve pour le maintien de la paix et les stocks pour déploiement stratégique. Les départements concernés devraient avoir accès au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour financer leurs besoins de soutien des missions.

53. **M<sup>me</sup> Sameer** (Maldives) dit que sa délégation apprécie le rôle unique que jouent les missions politiques spéciales en désamorçant les tensions et en favorisant la paix et la réconciliation. Elle appuie les recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général. Les objectifs, les mandats et les résultats escomptés des missions politiques spéciales doivent être précisés avant leur approbation. Le Département des affaires politiques ne devrait pas être autorisé à utiliser les missions politiques spéciales pour s'ingérer dans la politique intérieure des États Membres et les termes de référence de ces missions doivent être élaborés en consultation avec les pays hôtes et approuvés par eux. Les missions ne devraient pas imposer des prescriptions de politique générale aux États Membres. Elles devraient plutôt œuvrer avec les gouvernements à l'élaboration d'un programme d'action commun, à la fois souple et spécifique au contexte. Les échanges de vues publics sur les activités de ces missions doivent se dérouler de manière responsable, sans compromettre leurs objectifs. Les missions politiques spéciales doivent viser essentiellement à renforcer la confiance entre toutes les parties prenantes, et elles ne doivent pas servir à influencer les résultats politiques démocratiques ou à

promouvoir les intérêts nationaux de tel ou tel groupe d'États Membres.

54. **M<sup>me</sup> Wilson** (Fidji) dit que les partenariats étroits avec les organisations régionales et sous-régionales, entre autres en matière d'élaboration des politiques et des mandats sont essentiels à la réussite des missions politiques spéciales. De même, l'appui constant des États Membres et le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des pays hôtes revêtent également une importance cruciale. L'unité politique est le facteur déterminant le plus important de la réussite des missions politiques spéciales. Sa délégation soutient les initiatives visant à améliorer l'efficacité et la transparence de ces missions et, dans cette perspective, salue le rapport du Secrétaire général. L'organisation de dialogues réguliers interactifs et ouverts sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales revêt une importance capitale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

55. Fidji note l'accroissement des exigences administratives et de la complexité des missions politiques spéciales et le fait qu'elles sont financées sur le budget ordinaire mais ne suivent pas le cycle budgétaire. Compte tenu de la nature de l'approbation, du fonctionnement, de la portée et des mandats des missions politiques spéciales, sa délégation suggère qu'elles soient financées de la même manière que les opérations de maintien de la paix afin de renforcer la transparence, la responsabilité et la prise en main par ceux qui autorisent les mandats et, en retour en paient une partie des frais.

56. **M<sup>me</sup> Jones** (États-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation soutient énergiquement les missions politiques spéciales et apprécie leurs capacités uniques et leur rôle inestimable dans la prévention et le règlement des conflits. Les missions politiques spéciales dotées de mandats régionaux sont bien équipées pour intervenir immédiatement en cas de besoin. À cet égard, étant donné que plusieurs élections présidentielles doivent se tenir au cours des deux prochaines années en Afrique de l'Ouest, il convient de reconnaître le rôle important du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA). Sa délégation se félicite de l'engagement rapide du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest suite aux violentes protestations au Burkina Faso qui se sont traduites par la démission du Président et note le rôle de la Mission d'assistance

des Nations Unies en Afghanistan (UNAMA) qui a encouragé le dialogue aboutissant à un gouvernement d'unité nationale. Les missions politiques spéciales doivent s'adapter à la situation sur le terrain, comme l'a illustré la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (UNAMI), qui a lancé une vaste initiative humanitaire à la suite des attaques de l'État islamique en Iraq et au Levant (ISIL).

57. Les États-Unis se félicitent de l'annonce par le Secrétaire général d'un examen exhaustif des opérations de paix, qui englobera la gamme complète d'activités, notamment les missions politiques spéciales, les organismes des Nations Unies et les équipes de pays. L'échange amélioré d'informations entre le Secrétariat et les États Membres sur les questions intéressant les missions politiques spéciales permettra de mieux comprendre cette fonction de l'Organisation. Le projet de résolution devant être adopté sur l'examen global des missions politiques spéciales devrait respecter les prérogatives claires et distinctes définies par la Charte des Nations Unies pour les différents organismes, notamment le rôle primordial joué par le Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et ne devrait pas empiéter sur les questions administratives et budgétaires qui relèvent de la Cinquième Commission.

58. **M. Iliichev** (Fédération de Russie) dit que les missions politiques spéciales représentent un instrument efficace pour faire face aux situations de crise qui menacent la paix et la sécurité internationales et ont joué un rôle de premier plan en aidant les pays à éviter les conflits, gérer les transitions politiques et réaliser la réconciliation nationale. L'une des caractéristiques essentielles des missions politiques spéciales est leur souplesse. Le Conseil de sécurité est habilité, aux termes de la Charte des Nations Unies, à enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner des frictions internationales, et à le faire par tout moyen de son choix, par l'intermédiaire d'un individu, comme un Envoyé spécial du Secrétaire général, ou par une présence civile substantielle. Les missions politiques spéciales ne peuvent obtenir des résultats durables que par le biais d'une coopération étroite avec les pays hôtes, fondée sur les priorités propres aux pays et guidée par les principes d'appropriation nationale et de respect de la souveraineté. Les organisations régionales et sous-régionales pourraient aussi contribuer au règlement des problèmes, car leur approche est conforme à celle des Nations Unies.

59. Le rapport du Secrétaire général confirme la complexité croissante des défis confrontant les missions politiques spéciales, qui entreprennent des tâches dans des domaines comme la primauté du droit, l'assistance électorale, les droits de l'homme et la réforme du secteur de la sécurité, parallèlement à leurs activités politiques classiques. L'accent mis par le rapport sur la composante sexospécifique de leurs activités mérite également d'être relevé. Sa délégation prend note de la tenue du premier dialogue interactif entre les États Membres et le Secrétariat. Ce processus ne fait que commencer et les modalités des futurs dialogues devraient tenir compte des points de vue des États Membres. Les prérogatives, fonctions et pouvoirs des principaux organes des Nations Unies doivent être gardés à l'esprit, ainsi que l'expérience de l'Organisation en matière de missions politiques spéciales et les dialogues interactifs ne doivent pas faire double emploi avec les activités dans les domaines qui sont examinés dans d'autres enceintes.

60. **M. Tesfay** (Érythrée) dit que sa délégation a pris note du rapport du Secrétaire général et attend avec intérêt de recevoir le prochain rapport, qui devrait présenter les mesures prises par le Secrétariat pour garantir l'efficacité, la responsabilité et la représentation géographique équitable dans les missions politiques spéciales. L'Érythrée reconnaît la complexité des environnements dans lesquels interviennent les missions politiques spéciales. L'Assemblée générale, en tant qu'un organe universel et délibérant des Nations Unies, a un rôle crucial à jouer dans l'élaboration des politiques générales intéressant les missions politiques spéciales, et l'appui de tous les États Membres est indispensable à leur réussite. En ce qui concerne les dialogues interactifs, la consultation préalable entre les États Membres et le Secrétariat sur les questions à examiner et un calendrier pour les dialogues permettraient d'assurer des échanges fructueux et des résultats prévisibles. Il importe de maintenir un équilibre approprié entre les différents groupes des missions politiques spéciales – Envoyés spéciaux, missions de terrain et groupes chargés de surveiller les sanctions – tant dans les dialogues interactifs que dans les rapports du Secrétaire général.

61. **M. Alnaqshabandi** (Iraq) dit que son pays fait face à l'agression terroriste de l'EIL, qui a commis des crimes haineux contre les différents groupes du peuple iraquien et a paralysé la vie du pays, car les

différentes institutions gouvernementales et les institutions d'éducation ont fermé leurs portes et les populations ont été contraintes de quitter leurs foyers. Sa délégation n'a cessé de mettre en garde contre les dangers posés par l'EIIL à la paix et la sécurité internationales. La lutte contre l'EIIL sauverait non pas uniquement le peuple iraquien, mais l'humanité entière. Les statistiques établies par l'UNAMI indiquent que 1,8 million de personnes ont été déplacées par la violence perpétrée par l'EIIL depuis janvier 2014. Un grand nombre de ces personnes vivent dans des installations du gouvernement, y compris 1 million vivant dans des écoles, ce qui a retardé la rentrée scolaire. Sa délégation espère qu'à l'approche de l'hiver l'ONU aidera les écoliers en fournissant les biens de première nécessité, notamment la nourriture, le matériel médical et les abris. L'Iraq se félicite du rôle que joue l'UNAMI qui dispense des conseils et fournit un appui au Gouvernement iraquien, plus particulièrement dans le domaine du dialogue politique entre les différents groupes et l'appui technique qui a permis la tenue réussie d'élections parlementaires en avril 2014.

62. **M. Metref** (Algérie) dit que la décision, prise à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, d'inclure les missions politiques spéciales en tant que nouveau point de l'ordre du jour distinct du point sur les opérations de maintien de la paix témoigne de l'importance croissante de ces missions. Au cours des 10 dernières années, les missions politiques spéciales ont augmenté en nombre, portée et complexité et ont assumé de nouvelles tâches, comme la médiation et la facilitation, l'assistance électorale et le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Les missions politiques spéciales doivent se fonder sur des mandats clairs, crédibles et réalistes et leur progression doit être évaluée.

63. Bien que la résolution 68/85 de l'Assemblée générale indique implicitement que les discussions de la Quatrième Commission sur les missions politiques spéciales ne devraient pas porter sur le financement, il convient de noter que le budget ordinaire ne peut plus faire face aux besoins fluctuants et aux rôles en évolution des missions politiques spéciales. Le budget consacré à ces missions a considérablement augmenté, passant de 100 millions de dollars au cours de la période biennale 2000-2001 à plus de 1,8 milliard de dollars en 2012-2013. Compte tenu de cette augmentation soutenue et substantielle, il est nécessaire d'établir un compte spécial distinct pour les

missions politiques spéciales, comme il en existe déjà pour les opérations de maintien de la paix.

64. Les approches différentes de l'ONU et de l'Union africaine et d'autres organisations régionales nécessitent une division attentive des tâches et une coordination stratégique plus étroite concernant les alertes et l'intervention rapide. Sa délégation soutient les recommandations formulées par le Secrétaire général dans le rapport de l'année précédente sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales (A/68/223), en particulier concernant la coopération étroite avec les parties prenantes nationales et le renforcement de la capacité des missions à apporter une réponse intégrée des Nations Unies liant les activités politiques et la sécurité avec un programme de développement à long terme.

65. **M. Alemu** (Éthiopie) dit que le défi du maintien de la paix et de la sécurité internationales devient plus complexe et que les tensions ont atteint un niveau plus élevé que jamais. Les missions politiques spéciales jouent un rôle crucial, dans la mesure où rien n'est plus important pour la paix et la sécurité internationales que la prévention. Étant donné les dangers auxquels est exposé le personnel des missions politiques spéciales, on doit en faire davantage pour s'assurer que ces missions soient utilisées convenablement et soient appuyées par une analyse sérieuse des situations de conflit. Sa délégation attend donc avec intérêt l'examen par le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix. Tous les membres de l'ONU devraient avoir leur mot à dire dans la mise en place des missions politiques spéciales.

66. Sa délégation se félicite de la coopération grandissante entre l'Union africaine et l'ONU, notamment dans la mise en place des missions politiques spéciales, et elle espère que cette coopération sera élargie pour inclure l'analyse des situations politiques. Les missions qui ne se fondent pas sur une analyse politique objective n'obtiendront pas des résultats optimaux et un Département des affaires politiques qui est affaibli par un manque de ressources serait incapable de réaliser ces analyses et pourrait formuler des recommandations peu réalistes qui aggraveraient des situations de conflit délicates. Il faudrait renforcer le Département pour lui permettre de réaliser les analyses approfondies nécessaires pour garantir l'efficacité des missions politiques spéciales.

*La séance est levée à 17 h 10.*